

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-1-13-1**

**Séance du** lundi 17 janvier 2022

### **PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE COLMAR**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

#### **ABSENTE :**

DREYFUS Elisabeth

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la circulaire N° 6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale de la Région de Colmar réunie le 3 janvier 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au processus de contractualisation des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique sur le territoire de la Région de Colmar ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour Colmar Agglomération, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;
- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer ;

- Approuve le Pacte territorial de relance et de transition écologique pour la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

M. Eric STRAUMANN, en tant que Président de Colmar agglomération et M. Francis KLEITZ, en tant que 2<sup>e</sup> Vice-président en charge notamment de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme au sein de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité